EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-CREPIN

Nombre de conseillers :

En exercice: 11
Présents: 8
Votants: 11
Pour: 11
Contre:
Abstention:

N° d'ordre : 2022 - 19

Le cinq mai deux mil vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Matthieu CADOT, Maire, en séance ordinaire,

<u>Présents</u>: M. Matthieu CADOT, M. Freddy VINET, M. Denis GORRON, M. Luc DUCLOS, M. Ronald VERNOUX, M. André MARCHAIS, Mme Cécile MAIRAND, Mme Charlène GRIFFON.

<u>Absents</u>: Mme Céline ROUIL (pouvoir Mr Matthieu CADOT), M. Éric BOUCLY (pouvoir Mr Ronald VERNOUX), Mme Fabienne ASSIMEAU (pouvoir Mr Luc DUCLOS)

Secrétaire : M. Luc DUCLOS

Convocation du 29/04/2022

Séance ouverte à 18H30

Objet: Vente d'un congélateur à la société SARL JLG17 La Marennine

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la vente d'un congélateur qui n'était pas utilisé à la cantine scolaire.

Monsieur le Maire rappelle que la société SARL JLG17 La Marennine qui est le fournisseur de poissons de la cantine scolaire.

La société SARL JLG17 La Marennine a fait une proposition financière à Monsieur le Maire de Saint-Crépin d'un montant de 500 € pour le congélateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ➤ ACCEPTE de vendre à la société SARL JLG17 La Marennine le congélateur au prix de 500 €.
- ➤ AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération.

Transmis en préfecture le Affichage le

AR Prefecture

017-211703210-20220505-D2022_19-DE Reçu le 10/05/2022 Publié le 10/05/2022 Fait et délibéré le 05/05/2022, Le Maire, Matthieu CADOT

